

Mairie d'HEUDICOURT

2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

☎ 02 32 55 75 20

Registre des délibérations du Conseil Municipal**N° 333 - 2025 - 13**

Date de Convocation : 8 avril 2026

Date d’Affichage : 24 avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 12

Pouvoirs : 2

Votes exprimés : 14

L’an deux-mille vingt-six, le **VENDREDI 17 AVRIL**, à 19 heures 30 minutes.

Le Conseil Municipal d’HEUDICOURT, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume ANDRÉ, Maire.

Etaient présents : MM. Isabelle JORELLE et Florian HOUSSIAUX, Adjoints, Ludovic LEPICARD Isabelle LEBAILLY, Anne HARRIVET (arrivée à 19h37), Laurence GOULAY, Grégory BOUVERET, Philippe ESTEVE (arrivé à 19h55), Marjorie LEFEBVRE, Patrick LEFEBVRE, Angélique VAUQUELIN & David DAVERTON.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Isabelle LUCAS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle JORELLE
M. Alexis MÉTAYER ayant donné pouvoir à M. Florian HOUSSIAUX
M. Guillaume ANDRÉ (ne participe pas au vote).

Mme Isabelle LEBAILLY a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Sous la présidence de Madame Isabelle JORELLE, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif de l’exercice 2025 dressé et explicité par Monsieur le Maire, ordonnateur de la commune, qui s’établit ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d’Investissement</u>
Recettes 504 074,60 €	Recettes..... 33 253,62 €
Dépenses 474 318,36 €	Dépenses 50 637,77 €
Résultat exercice 2025 29 756,24 €	Résultat exercice 2025 - 17 384,15 € (déficit)
Excédent reporté 2024..... 189 861,34 €	Excédent reporté 2024 47 428,08 €
Résultat clôture 2025 219 617,58 € (excédent)	Résultat clôture 2025 30 043,93 € (excédent)
	Restes à Réaliser Recettes 32 498,00 €
	Restes à Réaliser Dépenses.... 31 330,00 €
	Soit 1 168,00 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibérations, approuve, à l’unanimité, le Compte Financier Unique 2025. Ce Compte de Gestion n’appelle ni observation ni réserve de sa part, sur la tenue des comptes.



La Secrétaire de séance, Isabelle LEBAILLY



Le Maire-Adjoint, Isabelle JORELLE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au représentant de l’Etat.

Mairie d'HEUDICOURT

2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

☎ 02 32 55 75 20

Registre des délibérations du Conseil Municipal**N° 333 - 2025 - 14**

Date de Convocation : 8 avril 2026

Date d’Affichage : 24 avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votes exprimés : 15

L’an deux-mille vingt-six, le **VENDREDI 17 AVRIL**, à 19 heures 30 minutes.

Le Conseil Municipal d’HEUDICOURT, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume ANDRÉ, Maire.

Étaient présents : MM. Guillaume ANDRÉ, Maire, Isabelle JORELLE et Florian HOUSSIAUX, Adjoints, Ludovic LEPICARD Isabelle LEBAILLY, Anne HARRIVET (arrivée à 19h37), Laurence GOULAY, Grégory BOUVERET, Philippe ESTEVE (arrivé à 19h55), Marjorie LEFEBVRE, Patrick LEFEBVRE, Angélique VAUQUELIN & David DAVERTON.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Isabelle LUCAS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle JORELLE.
M. Alexis MÉTAYER ayant donné pouvoir à M. Florian HOUSSIAUX.

Mme Isabelle LEBAILLY a été élue secrétaire de séance.

AFFECTATION des RÉSULTATS sur 2026

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l’exercice 2025,
Statuant sur l’affectation du résultat,
Constatant que le Compte Administratif présente le bilan suivant :

◆ Résultat section d’Investissement.....	+ 30 043,93 €
◆ Résultat section de Fonctionnement	+ 219 617,58 €
◆ Solde des Restes à Réaliser d’investissement	+ 1 168,00 €

Les Membres du Conseil Municipal, après délibérations, décident, à l’unanimité, d’affecter l’excédent de fonctionnement de la façon suivante :

◆ Report en Fonctionnement (c/R 002)	219 617,58 €.
--	---------------



La Secrétaire de séance, Isabelle LEBAILLY



Le Maire, Guillaume ANDRÉ

Mairie d'HEUDICOURT

2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

☎ 02 32 55 75 20

Registre des délibérations du Conseil Municipal**N° 333 - 2025 - 15**

Date de Convocation : 8 avril 2026

Date d’Affichage : 24 avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votes exprimés : 15

L’an deux-mille vingt-six, le **VENDREDI 17 AVRIL**, à 19 heures 30 minutes.

Le Conseil Municipal d’HEUDICOURT, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume ANDRÉ, Maire.

Etaient présents : MM. Guillaume ANDRÉ, Maire, Isabelle JORELLE et Florian HOUSSIAUX, Adjoints, Ludovic LEPICARD Isabelle LEBAILLY, Anne HARRIVET (arrivée à 19h37), Laurence GOULAY, Grégory BOUVERET, Philippe ESTEVE (arrivé à 19h55), Marjorie LEFEBVRE, Patrick LEFEBVRE, Angélique VAUQUELIN & David DAVERTON.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Isabelle LUCAS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle JORELLE.
M. Alexis MÉTAYER ayant donné pouvoir à M. Florian HOUSSIAUX.

Mme Isabelle LEBAILLY a été élue secrétaire de séance.

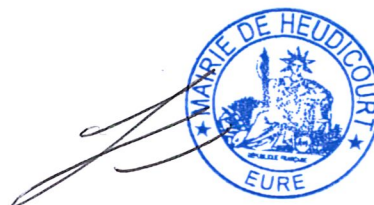
TAXES COMMUNALES 2026

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de ne pas augmenter les taxes communales qu’il fixe, pour l’année 2026, comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	34,99 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	22,93 %
Taxe d’Habitation	9,09 %.



La Secrétaire de séance, Isabelle LEBAILLY



Le Maire, Guillaume ANDRÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au représentant de l’Etat.

Mairie d'HEUDICOURT

2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

☎ 02 32 55 75 20

Registre des délibérations du Conseil Municipal**N° 333 - 2026 - 16**

Date de Convocation : 8 avril 2026

Date d’Affichage : 24 avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votes exprimés : 15

L’an deux-mille vingt-six, le **VENDREDI 17 AVRIL**, à 19 heures 30 minutes.

Le Conseil Municipal d’HEUDICOURT, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume ANDRÉ, Maire.

Etaient présents : MM. Guillaume ANDRÉ, Maire, Isabelle JORELLE et Florian HOUSSIAUX, Adjoint, Ludovic LEPICARD Isabelle LEBAILLY, Anne HARRIVET (arrivée à 19h37), Laurence GOULAY, Grégory BOUVERET, Philippe ESTEVE (arrivé à 19h55), Marjorie LEFEBVRE, Patrick LEFEBVRE, Angélique VAUQUELIN & David DAVERTON.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Isabelle LUCAS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle JORELLE.
M. Alexis MÉTAYER ayant donné pouvoir à M. Florian HOUSSIAUX.

Mme Isabelle LEBAILLY a été élue secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2026

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **ARRÊTE** le Budget Primitif 2026, équilibré en recettes et en dépenses, à :
 - ✓ Section d’investissement 175 275,93 €
 - ✓ Section de fonctionnement 651 212,58 €
- **ADOpte**, conformément aux Référentiel budgétaire et comptable de la nomenclature M57, la disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

(Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit, dans ses dispositions, la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. Cette disposition de souplesse budgétaire, permet de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections).



La Secrétaire de séance, Isabelle LEBAILLY



Le Maire, Guillaume ANDRÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Mairie d'HEUDICOURT

2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

☎ 02 32 55 75 20

Registre des délibérations du Conseil Municipal**N° 333 - 2026 - 17**

Date de Convocation : 8 avril 2026

Date d’Affichage : 24 avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votes exprimés : 15

L’an deux-mille vingt-six, le **VENDREDI 17 AVRIL**, à 19 heures 30 minutes.

Le Conseil Municipal d’HEUDICOURT, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume ANDRÉ, Maire.

Etaient présents : MM. Guillaume ANDRÉ, Maire, Isabelle JORELLE et Florian HOUSSIAUX, Adjoint, Ludovic LEPICARD Isabelle LEBAILLY, Anne HARRIVET (arrivée à 19h37), Laurence GOULAY, Grégory BOUVERET, Philippe ESTEVE (arrivé à 19h55), Marjorie LEFEBVRE, Patrick LEFEBVRE, Angélique VAUQUELIN & David DAVERTON.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Isabelle LUCAS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle JORELLE.
M. Alexis MÉTAYER ayant donné pouvoir à M. Florian HOUSSIAUX.

Mme Isabelle LEBAILLY a été élue secrétaire de séance.

DÉSIGNATION d’un DÉLÉGUÉ EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l’arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique,

Vu les statuts du Syndicat et notamment du chapitre II – article 5.1.2.2,

Vu la délibération 333-2023-22 portant sur l’adhésion de la commune de Heudicourt au Syndicat Mixte ouvert Eure Normandie Numérique,

Considérant que la tenue du scrutin municipal du 15 mars 2026 a eu pour conséquence l’élection d’un nouveau Conseil municipal,

Considérant que l’élection d’un nouveau Conseil municipal nécessite de désigner un nouveau représentant de la commune au Syndicat Eure Normandie Numérique pour la compétence « services ou outils numériques »,

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide, à l’unanimité, de désigner Monsieur Guillaume ANDRÉ, Maire de Heudicourt.



La Secrétaire de séance, Isabelle LEBAILLY



Le Maire, Guillaume ANDRÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au représentant de l’Etat.

Mairie d'HEUDICOURT

2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

☎ 02 32 55 75 20

Registre des délibérations du Conseil Municipal**N° 333 - 2026 - 18**

Date de Convocation : 8 avril 2026

Date d’Affichage : 24 avril 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votes exprimés : 15

L’an deux-mille vingt-six, le **VENDREDI 17 AVRIL**, à 19 heures 30 minutes.

Le Conseil Municipal d’HEUDICOURT, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume ANDRÉ, Maire.

Etaient présents : MM. Guillaume ANDRÉ, Maire, Isabelle JORELLE et Florian HOUSSIAUX, Adjoint, Ludovic LEPICARD Isabelle LEBAILLY, Anne HARRIVET (arrivée à 19h37), Laurence GOULAY, Grégory BOUVERET, Philippe ESTEVE (arrivé à 19h55), Marjorie LEFEBVRE, Patrick LEFEBVRE, Angélique VAUQUELIN & David DAVERTON.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Isabelle LUCAS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle JORELLE.
M. Alexis MÉTAYER ayant donné pouvoir à M. Florian HOUSSIAUX.

Mme Isabelle LEBAILLY a été élue secrétaire de séance.

DÉSIGNATION des DÉLÉGUÉS TITULAIRES et SUPPLÉANTS à la COMMISSION COMMUNALE des IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la tenue du scrutin municipal du 15 mars 2026 a eu pour conséquence l’élection d’un nouveau Conseil municipal,

Considérant que l’élection d’un nouveau Conseil municipal nécessite de désigner 24 commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), sachant que 12 seront retenus par l’Administration,

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide (Contre 0 – Abstention 1 – Pour 14), de désigner les délégués suivants :

Mesdames et Messieurs. :

BALAN Christine, BOUCHE Jean-Jacques, BOUVERET Grégory, BUISSET Bernard, ESTEVE Philippe, GODEFROY Jennifer, GOULAY Laurence, HARRIVET Anne, JORELLE Carl, JORELLE Philippe, KARKOSZKA Marie-Paule, LAIDIER David, LATISTE Didier, Le GUENNIC Laurence, LEBAILLY Isabelle, LEFRED Alfred, LEPICARD Christine, LUCAS Isabelle, MAISON Clémence, MARBAQUE Hervé, MASSON Micheline, MÉTAYER Alexis, STRAGIER Michel et TERNISIEN Georges.



La Secrétaire de séance, Isabelle LEBAILLY



Le Maire, Guillaume ANDRÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au représentant de l’Etat.